

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

Présents :

François BOCK Maire de Gençay préside la séance.

Claude FERRON, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Françoise PERIDY, Jean Paul THUBERT, Roselyne LACOUTURE, David RANGER, Sylvie DENIS, Sophie VERGNAUD, Bernard DAVID, Dominique GUYONNET, Cécile CERISIER, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : Yves GARREAU, Renaud ROBERT.

Absents excusés: Fanny BOETCH, Aurélie BOURREAU, Philippe BONNEAUD.

Suffrages : 16

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance:

20h03

1 – Approbation des comptes rendus du 29/11/2018 et 06/12/2018

Les comptes rendus sont soumis à approbation.

Compte rendu du 29/11/2018 vote 1 abstention 14 voix pour

Compte rendu du 06/12/2018 vote 1 abstention 14 voix pour

20h09 Arrivée de Yves GUILLON

2 – Autorisation à la Communauté de communes du Civraisien en Poitou pour la construction d'un cinéma

François BOCK rappelle aux conseillers que deux projets sont en cours sur le terrain de l'ancienne gendarmerie :

- la construction de résidences seniors (Cf Conseils municipaux du 06 décembre 2018 et du 17 janvier 2019) .
- la construction d'un cinéma comprenant deux salles.

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) doit valider la prise en charge du nouveau cinéma sous deux conditions : la mise à disposition du terrain et la démolition des bâtiments existants.

Cette condition entraîne que le coût de démolition évalué à 80 000€ sera à la charge de la commune.

En contrepartie, la communauté de communes prend en charge le projet et la maîtrise d'ouvrage, et rétrocédera gratuitement par la suite l'ensemble immobilier à la commune de Gençay.

Pour mener à bien la construction, le conseil doit délibérer pour que la commune mette à disposition le terrain à la Communauté de Communes.

La proposition est soumise au vote.

Vote 1 abstention 15 pour.

Il conviendra également de délivrer une autorisation pour la construction et de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes, dès que celle-ci aura délibéré pour le projet.

Le maire propose la prise d'acte du projet.

Vote 1 abstention 15 pour.

Les plans établis dans l'avant projet du 17/10/2016 par le bureau d'étude CASTELLI sont à nouveau présentés aux conseillers. Le nouveau cinéma comprendra un hall d'entrée et deux salles au rez de chaussée, une salle de projection à l'étage, et un parking comprenant des places réservées pour personnes handicapées et un accès bus pour les scolaires.

Les salles répondent aux recommandations du Centre National de la Cinématographie (CNC) en matière de projection.

L'ensemble satisfera entièrement aux normes obligatoires Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

3 – ACFI (Agent Chargé des Fonctions d'Inspecteur) : désignation de Mme BERGER

L'agent chargé de la fonction d'inspection est un ingénieur chargé de contrôler les conditions d'application des règles du DUERP. Il propose à la collectivité toutes les mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail.

Le Centre de Gestion de la Vienne (CDG 86) qui gère juridiquement le personnel, pour les collectivités de la Vienne, dispose d'un agent ayant cette qualification. Il s'agit de Madame Laetitia BERGER. Il est proposé au Conseil de valider le choix de cet agent du CDG 86 au profit de la Commune.

Cet agent disposera d'un accès aux locaux communaux et sera en mesure de prescrire des remarques et des solutions à d'éventuels dysfonctionnements que n'auraient pas constatés nos référents.

Pour rappel, les référents nommés au sein de la commune de Gençay sont: Sébastien VIGNAUD, Alexandra SAGNOLE et Chrystelle PAUMARD.

La proposition est soumise au vote

Vote 16 pour

4 – Création d'un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 17h30

M. le maire informe les conseillers que la délibération prise en octobre 2018 pour la création d'un poste d'agent d'animation selon un nombre d'heure limité n'est pas valide.

Le Centre de Gestion de la Vienne (CDG86) a émis un avis négatif à la proposition de répartition de temps entre la partie animation et la partie administrative, qui ne peut être inférieure à un mi-temps de 17h30.

Cet adjoint est chargé de l'animation et la surveillance des ateliers périscolaires et de la garderie à l'école. Compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il est proposé de renforcer les effectifs du service scolaire et de créer un poste de catégorie C, de 17h30/35ème à compter du 01/04/2019.

Vote 16 pour

5 – Création d'un poste d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 17h30

Compte tenu des observations présentées, il convient dans un second temps, de créer un poste d'agent administratif afin de renforcer la mise en place du dispositif des passeports et cartes d'identité à la mairie.

Il est proposé de créer un poste d'agent administratif à temps partiel de 17h30/35ème à compter du 01/04/2019.

Vote 16 pour

6 – Aide financière FIPHFP (Apprenti)

Le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération d'avril 2018, le recrutement dans le service espaces verts d'un(e) apprenti(e). Ce poste a été proposé pour la période de septembre 2018 à août 2020 à un apprenti reconnu travailleur handicapé.

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP) prévoit des aides en terme de coût salarial, d'accompagnement et de prise en charge des coûts liés à l'adaptation matérielle.

Elle prévoit également une aide d'un montant de 1 525 €, versée à l'apprenti la première année d'apprentissage, par l'intermédiaire de la commune.

Il convient de délibérer pour permettre à la commune de verser la somme de 1525 € à l'apprenti et d'en demander le remboursement auprès de la FIPHFP.

Vote 16 pour

Pour info, le handicap de l'agent actuellement en poste n'est pas connu (secret médical) mais ne gêne en aucun cas son travail au sein du service ; l'apprenti suit normalement une formation au Lycée horticole de Thuré.

7 – Enquête publique sur l'installation d'éoliennes au Camp de Brianson sur la commune de Champagné Saint Hilaire : avis du conseil municipal

Un projet de parc éolien est actuellement en cours sur la commune de Champagné Saint Hilaire au lieudit Camp Brianson. Les conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique sont tenus de donner un avis.

Un dossier descriptif disponible en mairie est présenté aux conseillers.

Débat

Les éoliennes rentrent dans le cadre de besoin de transition énergétique.

La région Poitou Charentes a pratiqué une politique d'implantation massive, plus particulièrement dans le Sud Vienne où les communes plus pauvres voyaient les recettes fiscales augmenter.

Actuellement le nouveau plan de la grande région Nouvelle Aquitaine prévoit le triplement du nombre d'éoliennes en Poitou Charentes.

Les communes et leurs habitants se sont mobilisés face la multiplication des projets qui entraînent la dévalorisation du patrimoine bâti (de 20 à 40%), un impact sur l'environnement (arbres, oiseaux, chiroptères), les nuisances pour l'humain (bruit, ronronnement, flashes) et la dégradation du cadre de vie.

Selon l'étude, l'éolienne du projet du Camp Brianson surmontera l'église de Champagné de plus de 80 mètres et impactera également le Haras, le centre équestre de Fontenille, les châteaux de La Roche, de Gençay et de Galmoisin.

Les installations étant classées pour l'environnement, le plan d'urbanisme PLUI ne s'applique pas aux implantations d'éoliennes sur des terrains privés et les communes concernées et environnantes ne sont consultées que pour un avis dans le cadre de l'enquête publique.

Depuis la fusion, seule la communauté de communes perçoit les recettes fiscales.

La communauté de communes du Civraisien en Poitou a cependant fait le choix de reverser en dédommagement, une partie des recettes fiscales aux communes impactées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de Gençay émet un avis défavorable avec :
Vote 14 contre 2 pour

8 – Décisions du Maire - informations

a. Tarifs pour la vente du mobilier de la salle de conseil

Le prix de vente des tables de la salle du conseil est fixé à 70€ par table.

La vente sera mise en ligne sur le site internet de la commune, par voie d'affichage et fera l'objet d'une annonce sur un site de vente si besoin.

b. Don JOLY

Monsieur JOLY a reçu sur un de ses terrains, des gens du voyage qui lui ont laissé en dédommagement 50 €. Il désire reverser ce montant du gain à la commune de Gençay, au profit de l'école.

Montant du don 50€.

9 – Questions et Informations diverses

- M le Maire annonce l'organisation d'un Grand Débat National qui se déroulera le jeudi 7 février 2019 à 20 heures dans la salle des fêtes du château d'eau.

Quatre questions seront abordées selon les thèmes suivants : « Énergie- Transition Écologique », « Fiscalité et dépenses publiques », « Démocratie », « Organisation de l'État et des services publics ».

- Travaux dans la salle de conseil : les travaux seront effectués après ceux concernant le câblage informatique de la mairie.

- Des travaux sont en cours route de Civray devant la boulangerie, comprenant la rénovation des trottoirs et leur adaptation PMR, création d'un passage piéton sur la rue du 8 mai, et création d'une zone de stationnement sur le côté de la boulangerie (livraison et stationnement personnel), pour permettre la libre circulation des piétons.

- Les travaux de l'école continuent : le nouveau bâtiment « Toilettes – Chaufferie » sera bientôt couvert ; côté maternelle, le préau est terminé et les fondations du futur dortoir sont en cours.

- SCoT Sud Vienne : les documents du Projet d'Aménagement Développement Durable (PADD; cf compte rendu du 29 11 2018) sont consultables en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 19.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 28 février 2019 à 20h00.

Sophie VERGNAUD